

2021 + 110 pmi
compt
24.12.59

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Ville de ROYAN

du Conseil Municipal

OBJET :

Réunion du Jeudi 10 Décembre 1959

**Avenant à la Police
d'Incendie des Bâtiments
Communaux**

50776

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le dix Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 5 Décembre 1959.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Lanoue, Rochedereux, Brenusseau, Mouchot Pouget, Lanussé, Guillaud, Biscaye, Mongrand, Lamouche, Flahaut, Massé, Pontanille Berland, Reix, Melle Fouché, MM. Narteau, Gachet, Menant, Bujard, Galland, Bétous

Représenté : M. Bouchot par M. Bujard

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Vu les propositions de la Compagnie Française " Le PREMIER "

Vu l'avis de la Commission des Finances

- accepte les propositions de la Cie Française " LE PREMIER " concernant l'assurance des bâtiments communaux et autorise M. le Maire à signer l'avenant devant intervenir.

- dit que le complément de prime de 75.665 frs sera mandaté sur le ch " Assurances des bâtiments communaux ".

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et en susdits

Ont signé au Registre MM. les membres présents

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 22 Déc. 1959
Le Sous Préfet : J. VOCHREL

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué

POUR COPIE CONFORME
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,


